

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2019

Nombre de conseillers en exercice : 17 – Présents : 12 – procurations : 3 - Votants : 15

Le vingt-huit février deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 février 2019

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard – M. POISSON Joël - Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. BOUILLON Robert – M. ROSE Yannick – M. COULON Joël - M. MERCIER Denis - Mme MACÉ Sophie - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absents excusés : Mme PEURON Françoise qui a donné procuration à M. BOHN - M. CHALANDARD Jean-Louis qui a donné procuration à M. BRUNEAU - Mme DELBONNEL Christine qui a donné procuration à Mme PIETREMENT - M. RIVET Vincent - M. PECQUENARD Denis

Secrétaire de séance : Mme PIETREMENT Janine

OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2018

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité

I – VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les subventions aux associations pour l'année 2019 pour un montant total de **25 560 €**

II – MARCHÉ DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT DES PROMENADES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le résultat de la consultation pour les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public du lotissement des Promenades à savoir :

Maître d'œuvre : Bureau BET LEGRAND de CHILLEURS AUX BOIS

Avis d'appel d'offre envoyé à la publication le 26.12.2018

Date limite de réception des offres le 28.01.2019

C.A.O. d'ouverture des plis le 29.01.2019

Nombre de dossiers retirés : 15 dossiers

Nombre d'offres reçues : 1

Libellé	SARL E.TP	
	H.T.	T.T.C.
solution de base avec option 2	523 350,00	628 020,00
variante avec option 2	523 252,00	627 902,40

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise E.TP de SERMAISES pour un montant de **523 252,00 € H.T.** et précise qu'une tranchée commune avec la SICAP sera réalisée et qu'une moins-value de 10,50 H.T. du mètre linéaire sera appliquée à ce montant après le métrage réel de la tranchée (montant prévisionnel : - 9 975,00 € H.T.).

III – EMPLOI JEUNES ÉTÉ 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la reconduction du dispositif d'emploi de jeunes étudiants domiciliés à Sermaises au cours de l'été 2019 dans la limite de UN jeune par semaine.

IV – SALLE CULTURELLE – MODIFICATIONS DES TARIFS DE LOCATION AU 1^{er} MARS 2019

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE de supprimer les tarifs de location de la salle culturelle aux particuliers le week-end « du samedi 8 h 00 au lundi 8 h 00 » à compter du 1^{er} mars 2019.

V – QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la prise en charge des destructions de nids de frelons asiatiques chez les particuliers,

AUTORISE le Maire à mettre en vente les terrains communaux du lotissement de la route de Malesherbes auprès des professionnels,

DÉCIDE de demander à la C.C.D.P. le remboursement de factures payées à tort par la commune pour un montant total de 4 054,52 €,

DÉCIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la maison de M. et Mme FETEIRA DIAS Dionisio située 21, rue du Prieuré,

DÉCIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le terrain appartenant aux Consorts DELABROUILLE situé rue des Alouettes,

Dans le cadre de la révision du périmètre de préemption des espaces naturels sensibles du Département du Loiret :

EMET un avis favorable sur le fait de solliciter auprès du Département du Loiret la création du périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur la commune

EMET un avis favorable sur le fait de donner tous pouvoirs au Maire aux fins d'instruire ce dossier et de représenter la commune dans l'ensemble des démarches et formalités y afférentes.



Le Maire,

James BRUNEAU